

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 décembre 2015

Etaient présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire

Mrs MATHIEU Vincent, ROTHERMANN Joël, KRILOFF Sébastien, WURSTER Henri, BOLLMANN Daniel

Mesdames HORNEMANN Katia, WEISSENBURGER Joëlle, KOSS Marie-Odile, WESCHLER Laetitia

M. SCHNEIDER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PHILIPPS Clément

1) Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès).

Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL :

Taux : 4.56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL :

Taux 1.27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016

Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assurance AXA et le courtier Yvelin selon les conditions énumérées ci-dessus.

2) Contrat en emploi d'avenir

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter un ouvrier communal à compter du 1^{er} janvier 2016 sous la forme d'un emploi d'avenir pour une période de 12 mois, renouvelable deux fois, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaire et une rémunération correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale.

3) Rapport d'activités 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays Rhéna.

4) ATIP – Approbation des conventions relatives aux missions retenues

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Neuhaeusel a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique par délibération du 22 octobre 2015. Suite à cette adhésion le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conventions relatives aux missions retenues c'est-à-dire :

- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- La mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP
- La mission relative à la tenue des diverses listes électorales

5) Acquisition de terrain par la commune de Neuhaeusel à l'euro symbolique de la parcelle n°33, n° de plan 261, section 04 appartenant à Monsieur et Madame MULLER Gérard

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition par la commune de Neuhaeusel de la parcelle n°33, n° de plan 261, section 04 lieu-dit Ungerfeld d'une superficie de 4.21 ares, à l'euro symbolique.

Divers :

Monsieur MATHIEU Vincent demande de pouvoir parler de l'étang de pêche à une prochaine réunion.